

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Pauget, M. Bony, Mme Louwagie, M. Cinieri, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Viry,
Mme Bazin-Malgras, M. Forissier et Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article L. 632-1 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elles comprennent un module de sensibilisation à la prévention de l'endométriose. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Issu de la proposition de loi visant à lutter contre l'endométriose déposée par le Député Eric Pauget en Avril 2021, cet amendement intègre un module de sensibilisation à la prévention de l'endométriose durant la formation des futurs médecins.